

Lancement d'une concertation concernant les décharges d'enseignement des directeurs des écoles publiques de la Ville de Paris.

Le 27 février 2025.

Depuis l'annonce unilatérale de la fin du régime dérogatoire des décharges de direction de la part du rectorat, les directrices et directeurs d'écoles - soutenus par l'ensemble de la communauté éducative et de nombreux élus parisiens - ont manifesté leur opposition à cette mesure. Jusqu'ici, les directeurs et directrices d'écoles bénéficiaient de décharges à partir de 5 classes, leur permettant d'assurer le suivi administratif et l'animation pédagogique de l'établissement. La remise en cause de ce dispositif viendrait la qualité de l'encadrement et donc de l'enseignement dans les écoles parisiennes.

La ministre de l'Éducation nationale, Élisabeth Borne, a annoncé ce jour le lancement d'une concertation entre les services du ministère, le rectorat et la ville de Paris afin de "déterminer un régime de décharge d'enseignement des directrices et directeurs d'écoles publiques de Paris conforme à la réglementation". Les résultats de cette concertation sont attendus pour la fin du mois d'avril.

Cela constitue **une première étape vers le maintien de ce dispositif**, et je me réjouis que les nombreuses alertes formulées soient désormais entendues

Je demande que les décharges de direction soit maintenues alors que les effectifs de la rentrée prochaine seront définis au début du mois de mars.

L'ensemble de la communauté éducative reste mobilisée en attendant l'issue de cette concertation, et je reste engagé à ses côtés.

Pouria Amirshahi
Député de Paris

Contact presse :
Hugo PIERSON
07 78 57 64 15

